

J'espère que l'inspecteur d'artillerie fera un rapport favorable sur la capacité et suffisance de la brigade.

Je dirai, à ce sujet, que le lieutenant-colonel a été lui-même choisi comme chef de peloton de tir envoyé à Shoeburyrness, cette année, pour représenter le Canada—peloton qui s'est fort distingué dans les différents concours d'artillerie, aussi bien que sous le rapport de son air martial.

Pour ce qui est de l'état de quelques-uns des forts à la disposition de cette brigade, je renverrai au rapport de la commission d'inspection qui s'est récemment réunie. J'espère que les recommandations de cette commission auront l'effet désiré, savoir, l'amélioration des moyens de défense du port de Saint-Jean.

La brigade a une très bonne musique.

En compagnie du lieutenant-colonel Armstrong j'ai visité les magasins d'armes privés de trois batteries, le 18 courant. Ceux des batteries nos 2 et 3 (capitaines Cooper et Botsford) sont, je considère, des dépôts modèles, et méritent une mention spéciale. Non seulement tous les effets appartenant à l'Etat y sont systématiquement disposés, mais il s'y trouve, dans chaque cas, une chambre servant de salle de club et de gymnase à l'usage des hommes.

J'ajouterai que les officiers de ces corps se sont acquittés d'un devoir nécessaire en produisant à l'inspection les livres d'ordres de batterie, etc., ainsi que voulu par le paragraphe 1034 des Règlements de la milice, 1883.

Je regrette de ne pouvoir faire un rapport aussi favorable sur le magasin d'armes de la batterie n° 5—capitaine Scammell.

*62e fusiliers, Saint-Jean.—Lieutenant-colonel Blaine.*

J'ai inspecté, dans le hangar d'exercice de Saint-Jean, le 18 courant, ce beau bataillon auquel s'était jointe, pour les fins de dressage, la compagnie de carabiniers de la ville de Saint-Jean (capitaine Hart). Le temps était des plus défavorables, en sorte que l'exercice ne pouvait se faire dehors. Malgré ce mauvais temps, le bataillon était presque au complet à la revue, ainsi qu'on le verra au rapport en forme de tableau.

Le lieutenant-colonel et ses officiers ont eu plus de difficulté que d'habitude, cette année, à entretenir les cadres au moyen du recrutement—un grand nombre d'hommes ayant quitté la ville et le corps. De là le retard de l'inspection.

Eu égard à cette circonstance, cela faisait d'autant plus d'honneur à tous les intéressés que les recrues—dont il y avait un grand nombre—eussent pu acquérir une connaissance très passable des exercices, et que le corps n'eût pas perceptiblement baissé en capacité et suffisance depuis la dernière inspection. Tout cela est le résultat d'un bon système régimentaire et des efforts de beaucoup de bons officiers et sous-officiers.

Dans le peu d'espace qu'ils avaient à leur disposition le lieutenant-colonel, les majors et plusieurs capitaines ont fait manœuvrer le bataillon d'une manière fort louable. L'examen des subalternes eut lieu conformément aux ordres.

Les armes, les fourniments et l'habillement sont tenus en bon état dans le magasin public ; le bataillon n'a pas reçu de havresacs.

La compagnie du capitaine et major titulaire Sturdee a remporté le prix de bonne tenue ; celle du capitaine Godard a remporté le prix de tir.

La musique dont M. Anderson est le chef, est très bonne.

*Compagnie de carabiniers de Saint-Jean.—Capitaine J. T. Hartt.*

Mes observations relativement à l'inspection du 62e fusiliers s'appliquent également à cette compagnie, si ce n'est que cette dernière n'a pas eu autant de peine à recruter.

Je regarde ce corps comme l'un des meilleurs du district ; il est également fort dans les exercices, sur la discipline et au tir à la cible.